
Nombre de membres

en exercice: 6

Présents : 4

Votants: 4

Séance du 09 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf mai l'assemblée régulièrement convoquée le 09 mai 2023, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Didier GUILLAND, Philippe MARTIN, Yolande MAUCOTEL, Sylvie NAJOTTE

Représentés:

Excuses: Charlene ROYAL

Absents: Stephane SPAK

Secrétaire de séance: Philippe MARTIN

Objet: remplacement du 2 ème adjoint - 2023 030

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de prendre une décision sur le remplacement ou non du deuxième adjoint suite au décès de Valérie MULLER.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas remplacer le deuxième adjoint.

Le poste de deuxième adjoint est supprimé et fixe le nombre d'adjoints à un.

Objet: recrutement secrétaire de mairie - 2023 031

Le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal de recruter une secrétaire de mairie.

Une cession de formation ayant enfin permis de former de nouveaux agents, Le Maire fait part au Conseil de sa rencontre avec Madame WARTH Coralie, habitante de VAUCOULEURS, née en 1994 qui accepte le poste d'adjointe administrative sur 4 heures hebdomadaires à MONTIGNY LES VAUCOULEURS ; elle sera présente le jeudi matin de 8 h à 12 h et assurera une permanence au public de 11 h à 12 h.

Madame WARTH est recrutée par le CENTRE DE GESTION de la fonction publique de COMMERCY au service remplacement comme adjointe administrative principale de 2 ème classe, échelon 1 et rémunérée selon la grille indiciaire en vigueur.

Son salaire et des frais kilométriques et des frais de gestion de 8 % seront facturés à la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte le recrutement de Madame WARTH via le CENTRE DE GESTION et a budgétisé la prestation sur le BP 2023, charge Le Maire de toutes les démarches administratives.

Objet: travaux forestiers ONF 2023 - 2023 032

Le Maire fait part au Conseil Municipal du départ de Mr SZYMANSKI, agent ONF en charge de notre forêt communale lequel est remplacé par Mr HUSSON et présente au Conseil Municipal le programme d'actions pour 2023.

Le Conseil décide de faire réaliser les travaux de nettoyage dans les parcelles 11.u et 12.je.

Les cloisonnements seront engagés suivant l'état de ceux - ci ; un devis sera demandé auprès de Mr TONDEUR de MAUVAGES; Le Maire déterminera les cloisonnements à réaliser.

Un programme de soutien par l' ETAT sur les plantations permettra peut- être à la commune d'envisager des travaux de plantations. Le Conseil reporte la demande de plantation dans la coupe N°13 proposée par l'ONF.

Le Conseil après en avoir délibéré approuve ces décisions.

Objet: convention COMMUNE / MR TOMASI sur prêt d'habits et ou matériel sapeurs pompiers - 2023 033

Le Maire donne lecture au projet de rédaction de la convention signée entre la commune et Mr THOMASI suite aux recommandations du Conseil et des échanges avec Mr THOMASI, Sapeur - Pompier à VAUCOULEURS et passionné d'histoire des compagnies de sapeurs - pompiers du canton.

Le Conseil valide la convention de prêt afin de permettre au grand public de connaître et partager l'engagement et l'histoire des compagnies de sapeurs - pompiers des villages et de MONTIGNY LES VAUCOULEURS en particulier.

Deux pompes à bras et du matériel existent encore, un partenariat pourra peut-être être engagé par la suite pour exposer ce patrimoine communal et faire revivre les époques XVIII - XIX siècles.

Objet: achat parcelle ZD 124 et échanges - 2023_034

Le Maire dans le cadre de l'achat de la parcelle en ZD124 et pour faire suite à la demande du Conseil Municipal d'engager les discussions nécessaires avec le propriétaire de la parcelle en ZD 123 pour garantir la largeur du chemin sur 6 ou 7 m sur toute sa longueur, rend compte de ses négociations et propose un projet d'échange accepté en l'état par le propriétaire de la parcelle ZD123.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet d'échange (annexé à la délibération) charge le Maire de toutes les démarches et autorise Le Maire aux signatures de tous les actes auprès du notaire et du géomètre afin de conclure l'achat de la parcelle ZD124 et à la suite l'échange avec la parcelle ZD 123.

Le Conseil Municipal a bien pris connaissance et a validé que le hangar est compris dans l'échange et que les frais de géomètres pour délimiter les propriétés entre la commune et le propriétaire de la parcelle en ZD 123 sont à la charge de la commune mais que les frais de notaire seront partagés.

Objet: Adhésion Service de Remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Meuse - 2023_035

Le Maire explique au Conseil Municipal que le Centre de Gestion dispose d'un service de remplacement. Il offre la possibilité de demander l'intervention d'un agent en cas d'absence de courte ou de longue durée.

Il propose d'adhérer à ce service.

Le Conseil Municipal décide l'adhésion au Service Remplacement du Centre de Gestion et autorise le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute autre pièce rendue nécessaire pour l'application de celle-ci.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Objet: éclairage public - 2023_040

Le Maire fait part de deux modifications dans les travaux de l'éclairage public :

- Un point lumineux a été oublié lors du lancement du projet. Un nouveau devis de la société SAS MARTINI pour 1800.22€ ht soit 2186.40€ ttc est proposé.

- Un supplément de 76.50 € HT sera pris en compte lors de la facturation pour le câblage alimentant l'éclairage de la Mairie.

Le Conseil après en avoir délibéré décide de valider le devis n° DM442023 et charge le Maire de demander l'aide financière supplémentaire à la FUCLEM. Le projet global est porté à la somme de 11987.50 € HT ou 14385 € TTC.

Objet: bail de chasse - 2023_041

Le Maire rend compte de la réunion qui a eu lieu en mairie en présence de Mr Didier GUILLAND, Conseiller municipal, Madame Sylvie NAJOTTE, Maire et Monsieur Jean - Frédéric LUNG afin d'échanger sur la suite à donner au bail de location de la forêt communale.

Il a été acté ces divers échanges :

- Mr LUNG souhaite poursuivre son bail en forêt communale

- La commune est satisfaite des bonnes relations entre Mr LUNG et ses chasseurs et sur la gestion du massif forestier tant en termes de sécurité, d'entretien, de réalisation des plans de chasse et des relations avec le public ; **Mr LUNG confirme que la chasse du massif forestier sera en majorité conduite le samedi** ce qui permet aux habitants la promenade dans la forêt le dimanche même en période de chasse.
- L'ACCA "LA RENARDE" entretient également de bonnes relations avec Mr LUNG ; une convention existe entre les deux sociétés pour permettre à chacune la pleine jouissance du territoire sans se gêner.
- L'ONF entretient également d'excellents rapports avec Mr LUNG puisque celui-ci loue également la forêt domaniale
- Aucun défaut de paiement n'a été relevé
- Le prix de location serait maintenue à 5670 € par an à compter du 1^{er} mars 2023 jusqu'au 31^{er} mars 2029 soit à 21 € / ha. La commune privilégie une chasse responsable, conviviale et surtout respectueuse des engagements de gestion et de l'équilibre sylvo-cynégétique.
- La commune a rappelé ses exigences quant à l'entretien régulier des lignes forestières et leurs utilisations et à l'importance de réaliser les plans de chasse pour éviter les dégâts de gibier en forêt et dans les terres agricoles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré dit partager ces différents points et décide que la location de la forêt communale est renouvelée à Mr LUNG à l'amiable aux conditions ci-dessus exposées et autorise Le Maire à rédiger et signer le bail de chasse dans ces conditions.

Objet: Adhésion au Service Archives du Centre de Gestion - 2023_042

Objet : Adhésion au Service Archives du Centre de Gestion

Le Maire explique au Conseil Municipal que le Centre de Gestion dispose d'un service archives. Il offre la possibilité de demander l'intervention d'un archiviste.

Les archives communales doivent être gérées et stockées dans des conditions qui garantissent leur conservation, ce qui n'est pas le cas à ce jour.

Il propose à la commune d'adhérer à ce service.

Le Conseil Municipal décide l'adhésion au service Archives du CDG 55 et autorise Le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toutes pièces rendues nécessaires pour l'application de celle-ci.

Fait et délibéré le jour mois et an ci-dessus.